Guide d'inscription aux services périscolaires
Fiche(s) de renseignements et fiche(s) sanitaire
à vérifier et/ou à compléter.

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

Votre/vos enfant(s) est/sont scolarisé(s) à OYE-PLAGE ou intégrera/ront une école ansérienne à la rentrée prochaine.

Il(s) fréquentera/ront sans doute pour cette année scolaire 2015-2016 un service périscolaire.

Vous trouverez, ci-joint, un **document récapitulant l'ensemble des services proposés par la commune et leurs nouveaux fonctionnements.**

Vous trouverez également **une ou des fiche(s) de renseignements et fiche(s) sanitaire, obligatoire(s) avant toute inscription pour un service périscolaire.** Je vous demanderai de bien vouloir **vérifier et/ou compléter (en rouge svp) ces documents, pour chacun de vos enfants, et nous les retourner, en Mairie, *avant le 15 juillet***.

Attention, le fait de renseigner ces documents ne vaut pas inscription.

Vos inscriptions et paiements* pourront être gérés depuis la page internet http://www.logicielcantine.fr/oyeplage/ avec le login et le mot de passe qui vous ont été communiqués.

***ATTENTION : Le paiement en ligne sera opérationnel courant septembre**.

Le programme des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), pour la période du 1er septembre au 16 octobre 2015, sera disponible, dès le 1er août, sur le site internet de la commune ou sur demande, à l'accueil de la Mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, les services de la Mairie restent bien entendu disponibles.

Information concernant les enfants scolarisés à l'école Les dunes d'Oye (ex Sables/Oyats)

Cet été, des aménagements seront réalisés pour lier les deux bâtiments existants (ex Sables/ex Oyats) et une nouvelle entrée/sortie créée. Cette entrée/sortie s'effectuera au niveau de l'actuelle entrée/sortie de l'école Les Sables qui sera modifiée.
Le jour de la rentrée scolaire, l'appel s'effectuera dans la cour de l'ex école Les Sables.
La sortie des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) s'opérera par la grille de la garderie.

Recevez, Mesdames, Messieurs, Chers Parents, l'expression de mes cordiales salutations.

Olivier MAJEWICZ

Maire d'OYE-PLAGE

INFOS PRATIQUES
LES ECOLES, LES RYTHMES SCOLAIRES, LES TAP, LES TRANSPORTS, LES ACCUEILS, LES TARIFS

Les écoles et les rythmes scolaires avec les Temps d'Activités Périscolaires

Ecole maternelle Les Natices - 13 rue des écoles
Directrice : Mme CAUDOUX
Tél : 03.21.35.81.02

	Enseignements			TAP municipaux : facultatifs
lundi	8h45* / 11h45	14h* / 16h15		13h15 / 14h
mardi	8h45* / 11h45	14h* / 16h15		13h15 / 14h
mercredi	8h45* / 11h45			
jeudi	8h45* / 11h45	14h* / 16h15		13h15 / 14h
vendredi	8h45* / 11h45	14h* / 16h15		13h15 / 14h

*Accueil des enfants : 10 mn avant l'horaire indiqué.

Ecole maternelle Les Petits Moulins - Allée des mimosas
Directrice : Mme BIJOK
Tél : 03.21.82.02.64

	Enseignements			TAP municipaux : facultatifs
lundi	9h* / 12h	14h15* / 16h30		13h30 / 14h15
mardi	9h* / 12h	14h15* / 16h30		13h30 / 14h15
mercredi	9h* / 12h			
jeudi	9h* / 12h	14h15* / 16h30		13h30 / 14h15
vendredi	9h* / 12h	14h15* / 16h30		13h30 / 14h15

*Accueil des enfants : 10 mn avant l'horaire indiqué.

Ecole primaire de l'Etoile - 676 route de l'Etoile
Directrice : Mme CADET
Tél : 03.21.35.80.37

	Enseignements			TAP municipaux : facultatifs
lundi	8h45* / 11h45	14h15 / 16h30		13h30 / 14h15
mardi	8h45* / 11h45	14h15 / 16h30		13h30 / 14h15
mercredi	8h45* / 11h45			
jeudi	8h45* / 11h45	14h15 / 16h30		13h30 / 14h15
vendredi	8h45* / 11h45	14h15 / 16h30		13h30 / 14h15

*Accueil des enfants : 10 mn avant l'horaire indiqué.

Ecole élémentaire Les dunes d'Oye - 11 rue des écoles
Directrice : Mme KULAKOWSKI
Tél : 03.21.35.80.22

Bâtiment A	Enseignements			TAP municipaux : facultatifs
lundi	8h45* / 11h45	13h15 / 14h45		14h45 / 16h15
mardi	8h45* / 11h45	13h15 / 16h 15		
mercredi	8h45* / 11h45			
jeudi	8h45* / 11h45	13h15 / 14h45		14h45 / 16h15
vendredi	8h45* / 11h45	13h15 / 16h 15		

*Accueil des enfants : 10 mn avant l'horaire indiqué.

Bâtiment B	Enseignements			TAP municipaux : facultatifs
lundi	8h45* / 11h45	13h15 / 16h 15		
mardi	8h45* / 11h45	13h15 / 14h45		14h45 / 16h15
mercredi	8h45* / 11h45			
jeudi	8h45* / 11h45	13h15 / 16h 15		
vendredi	8h45* / 11h45	13h15 / 14h45		14h45 / 16h15

*Accueil des enfants : 10 mn avant l'horaire indiqué.

Les Temps d'Activités Périscolaires : les TAP

Les TAP se déroulent sous responsabilité municipale ; **ils sont facultatifs et gratuits.**
Le programme d'activités des TAP est renouvelé à chaque nouvelle période scolaire. Le planning est communiqué aux familles via les écoles avant chaque fin de période.
Les activités sont encadrées par des animateurs qualifiés.

Le transport scolaire

En partenariat avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, un service gratuit de transport scolaire est proposé aux familles sous conditions :

- L'élève doit être scolarisé dans une école ansérienne (Les Petits Moulins : pas de service de transport scolaire)
- L'élève doit être domicilié sur la commune d'Oye-Plage (Les cas particuliers sont étudiés au moment de l'inscription scolaire)
- Le domicile de l'élève doit être situé à plus de 3km de l'école ou si inférieur, il doit être situé à une distance suffisamment éloignée de l'école fréquentée et à proximité de la ligne de transport scolaire existante.

Les différents points d'arrêts ainsi que les fiches horaires sont consultables auprès du service des Affaires Scolaires.

Pour bénéficier du service de transport scolaire, une demande préalable est à formuler auprès du service des Affaires Scolaires, en Mairie.

Circuits gérés par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais :
Afin de bénéficier d'une carte de transport **obligatoire**, un formulaire spécifique est à compléter (Renseignements en Mairie).

La garderie municipale - rue des écoles

Tél : 03.21.82.56.88 / Mail : accueil.loisirs@oye-plage.fr

Elle accueille les enfants scolarisés à Oye-Plage dans les écoles maternelles et élémentaires.
Elle fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis :

- le matin à compter de 7h30 et le soir jusque 18h30 (mercredi : 18h)
- le midi du mercredi : de 11h45 à 12h45

Le restaurant municipal - rue des écoles

Tél : 03.21.35.81.05 / Mail : restaurant.scolaire@oye-plage.fr

Il accueille les enfants scolarisés à Oye-Plage dans les écoles maternelles et élémentaires.
Il fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis midi.

L'accueil loisirs du mercredi – rue des écoles

Tél : 03.21.82.56.88 / Mail : accueil.loisirs@oye-plage.fr

Il accueille les enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis de 13h30 à 17h avec garderie de 17h à 18h.

Les tarifs

		QF CAF <442	**442<QF CAF<617**	**QF CAF >617**
Restaurant municipal Repas maternelle	1er enfant	1,40 €	2,10 €	2,80 €
	2ème enfant	1,25 €	1,95 €	2,65 €
	3ème enfant et +	1,10 €	1,80 €	2,50 €
Restaurant municipal Repas primaire	1er enfant	1,55 €	2,25 €	2,95 €
	2ème enfant	1,40 €	2,10 €	2,80 €
	3ème enfant et +	1,25 €	1,95 €	2,65 €
Accueil loisirs mercredi	1er enfant	2,55 €	2,95 €	3,45 €
	2ème enfant	2,15 €	2,55 €	3,05 €
	3ème enfant et +	1,95 €	2,35 €	2,75 €
	Extérieur	3,65 €	4,35 €	5,15 €
Garderie matin	Par enfant scolarisé	0,50 €		0,60 €
Garderie soir	Par enfant scolarisé	0,50 €		0,60 €
TAP	Service municipal gratuit			
Transport	Service municipal et départemental gratuit			

Pour bénéficier du tarif dégressif déterminé selon votre Quotient Familial CAF (QF CAF), merci de transmettre, avec la fiche de renseignements et la fiche sanitaire, la photocopie d'une attestation récente de la CAF mentionnant votre QF.

Pour l'école Les Petits Moulins et l'école de l'Etoile, le transport vers la garderie périscolaire est compris dans le service.

COMMENT S'INSCRIRE AUX SERVICES MUNICIPAUX ?

La fiche de renseignements et la fiche sanitaire par enfant

Elles sont OBLIGATOIRES et doivent être retournées EN MAIRIE au minimum 15 jours avant la 1ère prestation en service périscolaire. Elles valent pour tous les services municipaux.
Ces documents sont valables toute l'année scolaire.
Tout changement durant l'année (adresse, téléphones…) doit être signalé en Mairie.

N'oubliez pas en même temps de nous transmettre votre attestation récente de la CAF mentionnant votre QF si vous voulez bénéficier du tarif dégressif.

L'inscription

L'inscription est obligatoire pour chaque service municipal : TAP, transport, cantine, garderie, accueil loisirs.
L'inscription nous permet de savoir quel enfant est présent chaque jour et pour chaque service et elle nous permet d'anticiper les besoins en termes d'encadrants, de bus ou de commandes de repas.

C'est pourquoi l'inscription se fait pour une période de 1 mois minimum et au plus tard le dernier jeudi du mois (11h) qui précède le mois d'inscription
➔ *Vous voulez inscrire votre enfant au restaurant scolaire et au transport scolaire pour le mois de septembre, vous avez jusqu'au jeudi 27 août 2015, 11h, pour effectuer vos inscriptions/paiements.*

Le paiement

Lorsque le service est payant (cantine, garderie, accueil loisirs) : l'inscription et le paiement se font en même temps.

3 choix pour s'inscrire et pour payer à votre convenance

Depuis chez vous internet et par carte bancaire.
➲ Munissez-vous du login et du mot de passe qui vous ont été communiqués par courrier
➲ Connectez-vous, **avant le dernier jeudi de chaque mois (11h),** sur le site http://www.logicielcantine.fr/oyeplage/
↳ Une fois sur le site, si vous le souhaitez, vous pourrez **télécharger le manuel d'utilisation** ou **visionner la vidéo de présentation** du portail en cliquant sur

Ou en déposant dans la boîte aux lettres de la Mairie (en chèque uniquement, à l'ordre du TRESOR PUBLIC) :
➲ Demandez la fiche d'inscription à l'accueil de la Mairie ou imprimez la fiche depuis le site http://oye-plage.fr/

➲ Déposez la fiche complétée et le chèque, **avant le dernier jeudi de chaque mois (11h) pour toute prestation le mois suivant**, dans une enveloppe fermée sur laquelle vous aurez indiqué : « Inscriptions/paiements aux services périscolaires ».

Ou en payant directement en Mairie lors des permanences du régisseur.
Les permanences ont lieu les lundis, mardis et mercredis de la semaine qui précèdent le mois d'inscription. Attention à l'attente !

Période d'inscription	Permanences en Mairie pour les inscriptions		
	Lundi	Mardi	Mercredi
Septembre 2015	24/08/2015 de 8h45 à 10h	25/08/2015 de 16h à 17h	26/08/2015 de 13h45 à 17h
Octobre 2015	28/09/2015 de 8h45 à 10h	29/09/2015 de 16h à 17h	30/09/2015 de 13h45 à 17h
Novembre 2015	26/10/2015 de 8h45 à 10h	27/10/2015 de 16h à 17h	28/10/2015 de 13h45 à 17h
Décembre 2015	23/11/2015 de 8h45 à 10h	24/11/2015 de 16h à 17h	25/11/2015 de 13h45 à 17h
Janvier 2016	28/12/2015 de 8h45 à 10h	29/12/2015 de 16h à 17h	30/12/2015 de 13h45 à 17h
Février 2016	25/01/2016 de 8h45 à 10h	26/01/2016 de 16h à 17h	27/01/2016 de 13h45 à 17h
Mars 2016	22/02/2016 de 8h45 à 10h	23/02/2016 de 16h à 17h	24/02/2016 de 13h45 à 17h
Avril 2016		29/03/2016 de 16h à 17h	30/03/2016 de 13h45 à 17h
Mai 2016	25/04/2016 de 8h45 à 10h	26/04/2016 de 16h à 17h	27/04/2016 de 13h45 à 17h
Juin/Juillet 2016	23/05/2016 de 8h45 à 10h	24/05/2016 de 16h à 17h	25/05/2016 de 13h45 à 17h

➔ *Vous voulez inscrire votre enfant pour le mois de septembre, rdv en mairie soit mardi 24/08 de 8h45 à 10h, soit mardi 25/08 de 16h à 17h, soit mercredi 26/08 de 13h45 à 17h.*

Absence de l'enfant

Votre enfant est inscrit à un service mais sera absent.
Toute absence devra impérativement être signalée en Mairie (03/21/46/43/43) entre 8h45 et 10h.

Annulation ou report d'inscription

Parce que vous pouvez avoir des imprévus, nous nous adaptons.
Les annulations ou reports sont possibles jusqu'au jeudi 11h de la semaine qui précède la prestation en téléphonant en Mairie au 03/21/46/43/43.

➔ *Vous avez inscrit votre enfant en garderie et vous souhaitez annuler une séance. Vous téléphonez avant le jeudi 11h qui précède la prestation, la séance sera annulée et le montant payé sera déduit du prochain paiement ou la séance sera reportée au jour que vous allez mentionner.*

Attention pour toute annulation effectuée après le jeudi 11h de la semaine qui précède la prestation

- Le service sera facturé car le nombre de repas et d'animateurs sont prévus par rapport au nombre d'inscrits.
- Par mesure de sécurité les familles devront reprendre leur enfant dans le lieu même où la prestation devait être effectuée.

➔ *Votre enfant est scolarisé à l'école Les dunes d'OYE et est inscrit en garderie après les TAP. Le jour même, vous décidez de venir rechercher votre enfant à 16h15. Le service garderie sera facturé et votre enfant sera à reprendre à la garderie à 16h15 où il sera automatiquement conduit à la sortie de la classe.*

Le remboursement

Vous avez inscrit votre enfant à un service. Il est souffrant ou un évènement l'empêche d'être présent : sur demande nous vous remboursons pour les absences de plus de 2 jours justifiées.

L'inscription hors délai

La mairie ne refuse jamais d'accueillir un enfant.
Par contre vous paierez une majoration de :

- 1€ par enfant et par repas,
- 1€ par enfant et par séance de garderie.

si vous inscrivez votre enfant hors délai.

L'exception TAP

Rappel : ce service est gratuit pour les familles et n'est pas obligatoire.
Par mesure de simplicité : **chaque enfant scolarisé est d'office inscrit aux TAP, pour toute l'année scolaire (**80% des enfants y étaient inscrits en 2015).

➔ Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y participe : vous devez le signaler, avant chaque fin de vacances scolaires (dernier jeudi 11h), en Mairie ou via le site internet. La désinscription pourra être effectuée pour l'année scolaire complète ou uniquement pour une période donnée.

➔ Si vous voulez que votre enfant participe au TAP, vous n'avez plus rien à faire SAUF nous transmettre la fiche de renseignements et une fiche sanitaire (par enfant) unique pour toutes les inscriptions aux services municipaux

Une question, un besoin d'info ?

Mairie 87, avenue Paul Machy / 62215 Oye-Plage
Téléphone : 03.21.46.43.43 / Fax : 03.21.46.43.49
Mail : secretariatdumaire@oye-plage.fr
Site internet : oye-plage.fr